



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

**Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,  
à l'occasion de la première session extraordinaire  
du Comité intergouvernemental  
pour la protection et la promotion  
de la diversité des expressions culturelles**

**UNESCO, le 24 juin 2008**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Monsieur le Président du Comité intergouvernemental,  
Mesdames et Messieurs les Ministres et chefs de délégations,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour la première session extraordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui se tient six mois après votre première session ordinaire à Ottawa.

Je n'avais malheureusement pas pu être des vôtres alors, les dates de votre réunion coïncidant avec un autre événement important auquel je me devais d'assister : le bilan à mi-parcours du Forum de Dakar pour l'Education pour Tous.

Permettez-moi avant tout de remercier les représentants des Parties dont la présence ici aujourd'hui marque l'intérêt que porte leur pays à l'avancement des travaux de la Convention et à sa mise en œuvre.

Je salue également les observateurs de la société civile, dont nous connaissons l'attachement aux objectifs de la Convention. Ils ont eu l'occasion, hier, de procéder à un échange de vues avec les Parties autour de trois thèmes d'importance : le rôle de la société civile dans la promotion et la mise en œuvre de la Convention ; sa contribution au travail des organes de la Convention ; le rapport — contributeur, bénéficiaire, prestataire de services — qu'elle peut entretenir avec le Fonds international pour la diversité culturelle. Je ne doute pas que le Comité aura à cœur de s'en inspirer dans ses débats.

Je souhaite enfin adresser un salut tout particulier à votre Président, l'Ambassadeur Gilbert Laurin, qui a su établir une atmosphère de travail sereine pour un ordre du jour complexe et parfois difficile lors de votre première session. Il est de ceux qui ne ménagent ni leurs efforts ni leurs talents pour faire progresser le consensus et pour estomper les désaccords. Je me réjouis que les premières directives opérationnelles puissent être examinées sous sa conduite, et que sa présidence vous accompagne jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire en décembre 2008.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

De l'avis de tous, votre première session a été un succès. Elle a en particulier permis d'amorcer les discussions sur le projet de directives opérationnelles, que cette session extraordinaire va poursuivre.

L'entrée en vigueur très rapide, en mars 2007, de la Convention, et sa ratification à une cadence soutenue par désormais 84 Parties — deux ans et demi après son adoption — témoigne de l'intérêt considérable et des attentes que la communauté internationale place en elle.

Il est par conséquent crucial de disposer de directives qui permettent de livrer toutes les promesses de cette Convention.

La représentation géographique des Parties s'améliore progressivement, et c'est une bonne chose : la région Asie-Pacifique compte désormais 8 Parties, et la région arabe 6.

On reconnaît ici la marque des efforts de la communauté internationale, notamment ceux de l'Organisation internationale de la francophonie, de l'Organisation du Commonwealth et bien sûr du Réseau international pour la politique culturelle et des nombreuses coalitions de la société civile.

L'ordre du jour de votre session est de nouveau chargé. Vous allez devoir examiner cinq documents de substance, dont quatre concernent les directives opérationnelles qui devront être soumises, en forme finalisée, à la seconde session ordinaire du Comité en décembre 2008.

Le premier concerne les mesures pour promouvoir et protéger les expressions culturelles et la coopération internationale dans les situations de menace grave contre les expressions culturelles (articles 7, 8 et 17 de la Convention). Deux documents d'information sur les approches latino américaines et européennes à cet égard alimenteront sans nul doute votre réflexion.

Le deuxième document est consacré aux partenariats. Nous savons tous l'importance stratégique des synergies entre secteurs public et privé et les organisations à but non lucratif. Il s'agira là de mieux comprendre comment ces synergies peuvent servir les objectifs de la Convention. Un document d'information sur l'Alliance globale de l'UNESCO pour la diversité culturelle sera également, je l'espère, source d'inspiration pour vous.

Le troisième document est consacré au rôle et à la participation de la société civile, dont la Convention souligne expressément l'importance. Comme je viens de l'évoquer, la session d'échange qui s'est tenue hier vous aura certainement permis d'entrevoir les meilleures approches possibles.

Le quatrième document concerne le Fonds international pour la diversité culturelle. Il s'agit là d'un rapport intérimaire fondé sur les contributions des parties, sur les priorités et les modalités d'utilisation des ressources du Fonds. Outil essentiel de la mise en œuvre de la Convention, le Fonds est constitué de contributions volontaires destinées à soutenir les industries culturelles des pays en développement.

Pour ce qui concerne 2007-2008, les contributions versées s'élèvent à environ 440 000 dollars (Andorre, Brésil, Québec, Finlande, France, Monaco et Sainte-Lucie) et les contributions annoncées devraient dépasser un million de dollars (Afrique du Sud, Allemagne, Cameroun, Canada, Chine, Espagne, Inde, Italie, Jamaïque, Mexique, Uruguay).

Enfin, vous examinerez un rapport intérimaire, présenté par votre Président, concernant la sélection des experts et les termes de référence pour les rapports sur le traitement préférentiel.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Au cours des derniers six mois, le Secrétariat a donc travaillé sans relâche, malgré ses effectifs modestes. Il me faut à cet égard remercier la France, qui a bien voulu mettre à notre disposition un expert pour deux ans, l'Espagne, qui finance déjà un poste d'expert associé, et l'Allemagne, qui a ouvert au recrutement un poste d'expert associé. Ainsi renforcée, la Section pourra mieux remplir son mandat, dont l'ampleur est considérable.

Je tiens par ailleurs à vous annoncer que je serai en mesure de nommer très prochainement le Directeur de la Division des expressions culturelles et des industries créatives, en charge d'assurer le Secrétariat de la Convention, qui a dû être affiché à deux reprises. Je tiens à cet égard à remercier chaleureusement notre collègue Indrasen Vencatachellum, qui a assuré avec beaucoup de compétence et de dynamisme son intérim pendant près de deux années. Il va prendre une retraite bien méritée et je lui souhaite plein succès dans ses projets futurs.

Cette Convention est un instrument novateur, qui va demander beaucoup d'imagination et de créativité pour une mise en œuvre qui puisse profiter réellement à tous. Vous aurez d'ailleurs noté que la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement a été cette année fêtée avec particulièrement d'éclat, et que les créateurs y étaient à l'honneur.

Je suis convaincu que toutes les Parties à la Convention auront à cœur d'en traduire les principes dans la réalité, et « d'encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde », comme y invite son article premier. Vous aurez donc la lourde mais exaltante charge de développer une compréhension commune de ces principes et de doter la Convention d'orientations qui rencontrent l'adhésion de tous.

Il me reste donc à vous souhaiter plein succès dans vos travaux.

Je vous remercie.